

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1042

24 avril 2014

SOMMAIRE

BGK Invest	49970	ICAP Luxembourg Holdings (No.1) S.à.r.l.	49970
BR Wings S.à r.l.	49992	ICAP Luxembourg Holdings (No.2) S.à.r.l.	49979
CCN S.A. (Centre Coordination Nationale pour l'Information, la Valorisation et le Compostage)	49970	Ideactive Events	49972
Claude Rizzon Immobilier S.à r.l.	49970	IRAF Folio	49972
Claude Rizzon Immobilier S.à r.l.	49970	ISM Conseil	49974
FS TM S.à r.l.	49979	ITW Alpha Saràl	49974
Hazel S.A.	49971	ITW Business Development S.à r.l.	49974
Hbl International Holdings S.à r.l.	49971	ITW Gamma Saràl	49971
HC Investissements CN S.à r.l.	49972	J.H. Bauunternehmen	49973
HC Investissements IT S.à r.l.	49973	Kalverboer Investments 3 S.à r.l.	49973
Henry Schein Luxembourg Services S.à r.l.	49971	Koronea S.à r.l.	49974
Henry Schein Luxembourg Services S.à r.l.	49971	LSREF3 Heart LP S.à r.l.	49993
H.I.G. Luxembourg Holdings 41 S.à r.l. ...	49975	Name Drop Saràl	50016
H.I.G. Luxembourg Holdings 42 S.à r.l. ...	49975	New PEL S.à r.l.	49981
H.I.G. Luxembourg Holdings 45 S.à r.l. ...	49975	Orange Ventures S.à r.l.	49996
Hines Development Holdings S.à r.l.	49973	Wheels S.à r.l.	49975
IBCO Sicav	49972	Whiteside Holdings S.à r.l.	50006
		WM Vianden (Luxembourg) S.à r.l.	50012

Claude Rizzon Immobilier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 188, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 29.941.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014032761/10.

(140036694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

Claude Rizzon Immobilier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 188, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 29.941.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014032762/10.

(140036695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

CCN S.A. (Centre Coordination Nationale pour l'Information, la Valorisation et le Compostage), Société Anonyme.

Siège social: L-5955 Itzig, 1, rue Nachtann.

R.C.S. Luxembourg B 44.191.

Die koordinierte Satzung vom 19/02/2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, den 28/02/2014.

Me Cosita Delvaux

Notar

Référence de publication: 2014032756/13.

(140036870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

BGK Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 14, rue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 178.201.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014032715/9.

(140037054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

ICAP Luxembourg Holdings (No.1) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.079.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2014.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2014032915/12.

(140036890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

HBI International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.
R.C.S. Luxembourg B 129.166.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014032876/9.

(140036699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

Henry Schein Luxembourg Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 500.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 150.140.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014032877/10.

(140037265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

Henry Schein Luxembourg Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 500.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 150.140.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014032878/10.

(140037290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

ITW Gamma Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 193, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 104.447.

—
Décisions

En date du 14 février 2014, la gérante Leanne Ono a cessé sa fonction de gérant de la société.

A cette même date Andrew R. Stark né le 25 avril 1963 à Illinois, Etats-Unis D'Amérique ayant pour adresse professionnelle le 1000 Milwaukee avenue, 60025 Illinois, Etats-Unis D'Amérique a été nommé gérant de la société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2014.

Monique Martins

Gérante

Référence de publication: 2014032938/16.

(140037099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

Hazel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 79.207.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014032885/9.

(140036931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

HC Investissements CN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 26.420,00.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 142.329.

—
EXTRAIT

La Société prend acte du changement d'adresse de la société HC Luxembourg IV S.à r.l., associé de la Société, au 15, rue du Fort Bourbon L-1249 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 27 février 2014.

Référence de publication: 2014032886/14.

(140036551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

IRAF Folio, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 184.787.

—
EXTRAIT

Il résulte du contrat de cession de parts sociales du 21 février 2014, que l'associé unique de la société, à savoir, IRAF FOLIO HOLDINGS, a transféré 1,250 parts sociales sur les 12,500 parts sociales qu'il détenait dans la société, à:

- GENERALE CONTINENTALE INVESTISSEMENTS PARTICIPATIONS LUXEMBOURG SARL, société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 412F, route d'Esch, L1030 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B119260.

Luxembourg, le 28 février 2014.

Pour IRAF FOLIO

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2014032926/17.

(140036963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

Ideactive Events, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 156.168.

- Le siège social de la société est transféré du 25, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, à compter du 1^{er} février 2014.

Certifié sincère et conforme

IDEACTIVE EVENTS

Signatures

Référence de publication: 2014032917/12.

(140037134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

IBCO Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 83.739.

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Ibcov Sicav

CACEIS Bank Luxembourg

Référence de publication: 2014032913/11.

(140037192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

Hines Development Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 179.148.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 12 février 2014

L'associé unique de la Société, Hines Rose de Cherbourg Associates LLC, une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington - New Castle County 19801, Delaware, Etats-Unis d'Amérique représentée par son membre unique Hines International Real Estate Holdings Limited Partnership a décidé comme suit:

- de contribuer l'ensemble de ses parts sociales de la Société, soit 12,500 parts sociales d'une valeur de un euro (1 €) chacune, à la constitution de la société Hines Luxembourg Master Holdings S.à r.l., société enregistré auprès du R.C.S. du Luxembourg, sous le numéro B 184486, ayant son siège social au 205 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

En conséquence, l'associé unique de la Société, titulaire de l'intégralité des 12,500 parts sociales, à compter du 11 février 2014 est:

Hines Luxembourg Master Holdings S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2014.

Référence de publication: 2014032879/21.

(140036966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

HC Investissements IT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 157.412.

—
EXTRAIT

La Société prend acte du changement d'adresse de la société HC Luxembourg IV S.à r.l., associé de la Société, au 15, rue du Fort Bourbon L-1249 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 27 février 2014.

Référence de publication: 2014032887/14.

(140036550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

Kalverboer Investments 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 151.780.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014032954/9.

(140036851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

J.H. Bauunternehmen, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5335 Moutfort, 16, Soibelwee.

R.C.S. Luxembourg B 43.026.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014032942/10.

(140037117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

ISM Conseil, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2157 Luxembourg, 3, rue 1900.

R.C.S. Luxembourg B 150.447.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014032933/10.

(140036693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

ITW Alpha Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 193, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 103.881.

Décisions

En date du 14 février 2014, la gérante Leanne Ono a cessé sa fonction de gérant de la société.

A cette même date Andrew R. Stark né le 25 avril 1963 à Illinois, Etats-Unis D'Amérique ayant pour adresse professionnelle le 1000 Milwaukee avenue, 60025 Illinois, Etats-Unis D'Amérique a été nommé gérant de la société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2014.

Monique Martins

Gérante

Référence de publication: 2014032934/16.

(140037102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

ITW Business Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 193, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 156.956.

Décisions

En date du 14 février 2014, la gérante Leanne Ono a cessé sa fonction de gérant de la société.

A cette même date Andrew R. Stark né le 25 avril 1963 à Illinois, Etats-Unis D'Amérique ayant pour adresse professionnelle le 1000 Milwaukee avenue, 60025 Illinois, Etats-Unis D'Amérique a été nommé gérant de la société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2014.

Monique Martins

Gérante

Référence de publication: 2014032935/16.

(140037106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

Koronea S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 160.408.

EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés tenue en date du 28 février 2014 que:

- Monsieur Leszek GLUZINSKI a démissionné de sa fonction de gérant de catégorie C.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014032964/12.

(140036934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

H.I.G. Luxembourg Holdings 41 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 182.890.

Les comptes annuels pour la période du 6 décembre 2013 (date de constitution) au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 février 2014.

Référence de publication: 2014032870/11.

(140036782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

H.I.G. Luxembourg Holdings 42 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 182.895.

Les comptes annuels pour la période du 6 décembre 2013 (date de constitution) au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 février 2014.

Référence de publication: 2014032871/11.

(140036778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

H.I.G. Luxembourg Holdings 45 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 182.884.

Les comptes annuels pour la période du 6 décembre 2013 (date de constitution) au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 février 2014.

Référence de publication: 2014032874/11.

(140036767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

Wheels S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 113.401.

L'an deux mille treize, le trente et un décembre,

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Cidron PMB Limited, une private company constituée et existant sous les lois de Jersey, ayant son siège social au 26, Esplanade, St Helier, Jersey JE2 3QA, immatriculée auprès du Companies Registry department of the Jersey Financial Services Commission sous le numéro 91774, (ci-après l'«Associé Unique»),

ici représentée par Madame Monica Morsch, avec adresse professionnelle à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Jersey, le 20 décembre 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de Wheels S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L1882 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 113.401, constituée suivant acte notarié en date du 24 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 712 du 7 avril 2006.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 27 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 1802 du 26 juillet 2013.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte de ses résolutions comme suit:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg vers L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer avec effet au 31 décembre 2013 à 23.59 heures.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier, dans les versions anglaise et française, le premier (1^{er}) alinéa de l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

“The Company has its registered office in the Municipality of Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.”

Version française:

«Le siège social est établi dans la Municipalité de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.»

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide de destituer:

- Madame Ingrid Moinet, née le 5 décembre 1975 à Bastogne, Belgique, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et

- Madame Noëlla Antoine, née le 11 janvier 1969 à Saint-Pierre, Belgique avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

comme gérants de classe A de la Société avec effet au 31 décembre 2013 à 23.59 heures.

- Madame Jean Le Creurer, née le 10 février 1971 à Dublin, Irlande, avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, St Helier, Jersey JE2 3QA,

- Madame Lynda Elliott, née le 4 avril 1956 à Jersey, avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, St Helier, Jersey JE2 3QA,

comme gérants de classe B de la Société avec effet au 31 décembre 2013 à 23.59 heures.

Quatrième résolution:

- L'Associé Unique décide d'accepter, avec effet au 31 décembre 2013 à 23.59 heures, la démission de Madame Wilhelmina von Alwyn-Steennis, administrateur, née le 29 août 1967 à Rotterdam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg,

en tant que gérant de classe B de la Société et de nommer Madame Wilhelmina von Alwyn-Steennis, prénommée, en tant que gérant de classe A de la Société.

Cinquième résolution:

L'Associé Unique décide de nommer, avec effet au 31 décembre 2013 à 23.59 heures, les personnes suivantes comme nouveaux gérants de la Société pour une durée illimitée:

Gérants de classe B:

a) Monsieur Andreas Demmel, né le 11 avril 1969 à Munich, Allemagne, avec adresse professionnelle au 7, rue Lou Hemmer à L-1748 Luxembourg-Findel,

b) Monsieur Ganash Lokanathen, né le 5 juillet 1978 in Pahang, Malaysia, avec adresse professionnelle au 7, rue Lou Hemmer à L-1748 Luxembourg-Findel.

Sixième résolution:

L'Associé Unique décide de renommer dans les versions anglaise et française des statuts de la Société la section Gérance/Management comme suit:

Version anglaise:

“Management, Powers and Representations”

Version française:

«Conseil de Gérance, Pouvoirs et Représentations»

Septième résolution:

L'Associé Unique décide de modifier, dans les versions anglaise et française, l'article 12 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

“ **Art. 12.** The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholder's Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers"). In this case, the Board of Managers will be composed of one or more class A managers (the "Class A Managers") and one or more class B managers (the "Class B Managers").

A Manager may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholder's Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholder.

Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:

- if the Company has a Sole Manager, the sole signature of the Sole Manager;
- if the Company has more than one Manager, the joint signature of any one Class A Manager and of any one Class B Manager;
- the sole signature of any person to whom such power has been delegated in accordance with paragraph 7 of this Article.

The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any one Class A Manager and any one Class B Manager acting jointly, may delegate any of their powers for specific tasks to one Manager and/or one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under paragraph 12 of this Article.

The Board of Managers can only validly debate and take decisions if at least one of the Class A Managers and one of the Class B Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority, including the favourable vote of at least one Class A Manager and at least one Class B Manager.

A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote.

Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.”

Version française:

« **Art. 12.** La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution de l'Associé prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

Si la Société est administrée à un moment par un Gérant unique, il sera désigné dans les présents Statuts comme "Gérant Unique".

Si la Société est administrée de temps en temps par plus qu'un Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance"). Dans ce cas, le Conseil de Gérance sera composé d'un ou plusieurs gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") et d'un ou plusieurs gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

Un Gérant pourra être révoqué à tout moment pour cause légitime par une Résolution de l'Associé prise conformément à la Loi Luxembourgeoise à aux présents Statuts.

Le Gérant Unique, si la Société ne détient qu'un seul Gérant, et dans tous les autres cas le Conseil de Gérance, a tous pouvoirs pour prendre toutes les mesures nécessaires ou utiles pour réaliser tout objet de la Société, sous réserve de celles qui suivant la Loi Luxembourgeoise ou les présents Statuts doivent être décidées par l'Associé.

Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société est valablement engagée ou représentée vis-à-vis des tiers par:

- si la Société a un Gérant Unique, la signature unique de ce Gérant Unique;
- si la Société a plusieurs Gérants, la signature conjointe de tout Gérant de Catégorie A et de tout Gérant de Catégorie B;
- la signature unique de toute personne à qui un tel pouvoir a été délégué conformément à l'alinéa 7 de cet Article.

Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants dans la Société, tout Gérant de Catégorie A et tout Gérant de Catégorie B agissant conjointement, peuvent déléguer toute partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et déterminera les pouvoirs d'un tel mandataire, ses responsabilités et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de son mandat et toute autre condition pertinente de son mandat.

Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant par une convocation dans un délai raisonnable. Le Conseil de Gérance peut nommer un président.

Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans respecter tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les Gérants ont renoncé aux exigences et formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil concernée, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, participer, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom lors de la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs autres Gérants à une Réunion du Conseil à la condition que (sans préjudice quant à tout quorum requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'alinéa 12 de cet Article.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple, comprenant le vote favorable d'au moins un Gérant de Catégorie A et d'au moins un Gérant de Catégorie B.

Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peuvent valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient en mesure de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion et devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les affaires qui sont traitées de cette manière par les Gérants seront réputés, pour les besoins des présents Statuts, valables et effectivement conclues à une Réunion du Conseil, nonobstant le fait qu'un nombre inférieur de Gérants (ou leurs représentants) tels que requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou s'agissant de tout Gérant, le Représentant du Gérant) est valable et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et pourra consister en un ou plusieurs document(s) ayant le même contenu et signé(s) par ou au nom des Gérants concernés.

Les procès-verbaux d'une Réunion du Conseil devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion du Conseil.»

Huitième résolution:

L'Associé Unique note que l'adresse de Madame Wilhelmina von Alwyn-Steennis, prénommée, est changée au L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer avec effet au 31 décembre 2013 à 23.59 heures.

Dont acte, fait et passé à L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Morsch, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 14 janvier 2014. REM/2014/154. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 17 février 2014.

Référence de publication: 2014025042/182.

(140030014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2014.

ICAP Luxembourg Holdings (No.2) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.262.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2014.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2014032916/12.

(140036891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

FS TM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 169.162.

In the year two thousand and thirteen on the sixteenth of December.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED

Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

acting by virtue of resolutions taken by the managers of "FS TM S.à r.l." on December 16, 2013 (the "Board Resolutions"), copy of said resolutions, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary will be annexed to this document to be filed with it to the registration authorities.

Who declared and required the notary to record that:

I. - The company "FS TM S.à r.l." is a 'société à responsabilité limitée', with registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 169.162, incorporated on March 27, 2012, by deed of the undersigned notary residing in Esch-sur-Alzette, published in the Mémorial C, number 1687 of July 4, 2012 and whose articles of association have been amended for the last time on December 18, 2012 by deed of the undersigned notary residing in Esch-sur-Alzette, published in the Mémorial C, number 557 of March 7, 2013 (the "Company") which articles of association are referred to herein as the "Articles of Association".

II. - According to article 7, first paragraph of the Articles of Association, the issued capital of the Company has been fixed at nineteen million five hundred eighty-five thousand two hundred and sixty Danish Kroner (DKK 19,585,260.-) consisting of the following redeemable parts of twenty Danish Kroner (DKK 20.-) each:

- two hundred thirty nine thousand seven hundred forty six (239,746) redeemable class A parts;
- twenty nine thousand three hundred eight (29,308) redeemable class B parts
- seven hundred ten thousand two hundred nine (710,209) redeemable class C parts.

According to article 7, second paragraph, of the Articles of Association the authorised capital of the company is fixed at three hundred million Danish Kroner (DKK 300,000,000.-) consisting of the following redeemable parts of twenty Danish Kroner (DKK 20.-) each:

- five million (5,000,000.-) redeemable class A parts;
- five million (5,000,000.-) redeemable class B parts;
- five million (5,000,000.-) redeemable class C parts.

During the period of five years from July 4, 2012, the board of managers is authorised to issue parts and to grant options to subscribe for parts, to such persons and on such terms as they shall see fit (and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing participants a preferential right to subscribe to the parts to be issued).

When the managers effect an increase of capital in whole or in part they shall be obliged to take steps to amend article 7 in order to record the change and the managers are authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with legal requirements.

III.- On December 16, 2013 the participants of the Company, passed a resolution approving Mr Heine Dalsgaard and Mr Giovanni Peri as new participants.

IV. Following receipt by the Company of the sum of nine million nine hundred and ninety-nine thousand six hundred and fifty-eight Danish Kroner and twenty øre (DKK 9,999,658.20), the Managers have decided in the Board Resolutions to increase the capital of the Company by an amount of four hundred and seventy thousand nine hundred and sixty Danish

Kroner (DKK 470,960.-) to bring it from its present amount of nineteen million five hundred and eighty-five thousand two hundred and sixty Danish Kroner (DKK 19,585,260.-) to twenty million fifty-six thousand two hundred and twenty Danish Kroner (DKK 20,056,220.-) by the issuance of twenty-three thousand five hundred and forty-eight (23,548) new parts of Class A having a par value of twenty Danish Kroner (DKK 20.-) each and issued with a premium of four hundred four Danish Kroner and sixty-five øre (DKK 404.65) per part (the "New Parts") and consequently to allot eleven thousand seven hundred and seventy-four (11,774) of the New Parts to the new participant Mr. Heine Dalsgaard and eleven thousand seven hundred and seventy-four (11,774) of the New Parts to the new participant Mr. Giovanni Peri.

Evidence of the aforementioned payment in the amount of nine million nine hundred and ninety-nine thousand six hundred and fifty-eight Danish Kroner and twenty øre (DKK 9,999,658.20) for the New Parts has been given.

V. According to the powers granted to the managers by article 7 of the Articles of Association of the Company and following the realisation of the increase of capital as decided in the Board Resolutions, the first paragraph of article 7 of the Articles of Association is amended to be worded as follows:

"The issued capital of the company has been fixed at twenty million fifty-six thousand two hundred and twenty Danish Kroner (DKK 20,056,220.-) consisting of the following redeemable parts of twenty Danish Kroner (DKK 20.-) each:

- 263,294 redeemable class A parts;
- 29.308 redeemable class B parts; and
- 710.209 redeemable class C parts."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English, followed by a French version and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present deed.

Follows the french version

L'an deux mille treize, le seize décembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette

A COMPARU

Maître Sabine HINZ, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

agissant en vertu des décisions prises par les gérants de "FS TM S.à r.l." en date du 16 décembre 2013 (la «Décision du Conseil»), copie de ces décisions après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

I.- La société "FS TMS.à r.l." est une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1536 Luxembourg au numéro 2, rue du Fossé, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.162, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, résident à Esch-sur-Alzette, en date du 27 mars 2012, publié au Mémorial C, numéro 1687 du 4 juillet 2012 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, résident à Esch-sur-Alzette, en date du 18 décembre 2012 publié au Mémorial C, numéro 557 du 7 mars 2013 (la «Société»), dont les statuts sont défini dans cette acte comme les «Statuts».

II.- Selon l'article 7, alinéa un des statuts, le capital de la Société est fixé à dix-neuf million cinq cent quatre-vingt-cinq mille deux cent soixante Couronnes Danoises (DKK 19,585,260.-) divisé en parts sociales de vingt Couronnes Danoises (DKK 20.-) chacune comme suit:

- deux cent trente-neuf mille sept cent quarante-six (239,746) parts sociales de classe A;
- vingt-neuf mille trois cent huit (29,308) parts sociales de classe B;
- sept cent dix mille deux cent neuf (710, 209) parts sociales de classe C.

Selon l'article 7, alinéa deux le capital autorisé de la société est fixé à trois cent million Couronnes Danoises (DKK 300,000,000) divisé en parts sociales de vingt Couronnes Danoises (20.- DKK) chacune comme suit:

- cinq million (5,000,000) parts sociales de classe A;
- cinq million (5,000,000) parts sociales de classe B;
- cinq million (5,000,000) parts sociales de classe C.

Durant la période de cinq ans à compter de la date du 4 juillet 2012, le conseil de gérance est autorisé à émettre des parts sociales et à accorder des options pour souscrire des parts aux personnes et aux conditions qu'il jugera adéquates (et spécifiquement de procéder en la matière sans réserver un droit préférentiel aux associés existants en vue de la souscription aux parts à émettre).

Lorsque les gérants effectuent une augmentation de capital, en entier ou en partie, ils seront tenus de prendre les mesures nécessaires pour amender l'article 7 afin d'enregistrer le changement, et les gérants sont autorisés à prendre ou à autoriser les mesures requises en vue de l'exécution et de la publication de tels amendements conformément aux exigences légales.

III.- Le 16 décembre 2013, l'assemblée des associés a approuvé M. Heine Dalsgaard et M. Giovanni Peri en tant que nouveaux associés de la Société.

IV.- A la suite de la réception de la somme de neuf million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent cinquante-huit Couronnes Danoises et vingt øre (DKK 9.999.658,20), les Gérants ont décidé dans la Décision du Conseil, de procéder à une augmentation de capital à concurrence de quatre cent soixante-dix mille neuf cent soixante Couronnes Danoises (DKK 470.960,-) pour porter le capital de son montant actuel de dix-neuf million cinq cent quatre-vingt-cinq mille deux cent soixante Couronnes Danoises (DKK 19,585,260.-) à vingt millions cinquante-six mille deux cent vingt Couronnes Danoises (DKK 20.056.220,-) par la création et l'émission de vingt-trois mille cinq cent quarante-huit (23.548) nouvelles parts de classe A d'une valeur de vingt Couronnes Danoises (DKK 20.-) chacune et émises avec une prime d'émission de quatre cent quatre Couronnes Danoises et soixante-cinq øre (DKK 404.65) chacune (les „Nouvelles Parts“) et en conséquence d'allouer onze mille sept cent soixante-quatorze (11.774) des Nouvelles Parts au nouvel associé M. Heine Dalsgaard et d'allouer onze mille sept cent soixante-quatorze (11.774) des Nouvelles Parts au nouvel associé M. Giovanni Peri.

La preuve de paiement de la somme de neuf million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent cinquante-huit Couronnes Danoises et vingt øre (DKK 9.999.658,20) pour les Nouvelles Parts a été fournie.

V.- Conformément à l'autorisation conférée au conseil de gérance par l'article 7 des statuts et suite à l'augmentation de capital décidée par la Décision du Conseil, le premier alinéa de l'article 7 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à vingt millions cinquante-six mille deux cent vingt Couronnes Danoises (DKK 20.056.220,-) Couronnes Danoises divisé en parts sociales de vingt Couronnes Danoises (DKK 20.-) chacune comme suit:

- 263.294 parts sociales de classe A
- 29.308 parts sociales de classe B
- 710.209 parts sociales de classe C.»

Frais

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelques formes que ce soit incombant à la société et facturés en raison du présent acte sont évalués à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une version française. A la requête du même comparant, en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Hinz, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 décembre 2013. Relation: EAC/2013/16978. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014025313/145.

(140030245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2014.

New PEL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 122.532.

In the year two thousand and fourteen, on the thirteenth day of January.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED

JCF AIV P LP, a Province of Alberta limited partnership having its principal office at 717 Fifth Avenue, 26th Floor, New York, NY 10022 and registered with the limited partnership register under number LP12355715,

here represented by Ms. Johanna WITTEK, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

This proxy, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing person is the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of New PEL S.à r.l., (hereinafter the “Company”) a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, whose registered office is at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 122532, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary in Luxembourg, on 17 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 137 on 8 February 2007. The articles of incorporation of the Company were the last time pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, on 3 October 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2946 on 5 December 2012.

The appearing party, represented as stated above, representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves (i) to create classes of managers, “Managers A” and “Managers B” and (ii) to reclassify the current managers into Managers A and (iii) to provide that the Company will be bound in all circumstances (i) by the joint signature of one (1) Manager A and one (1) Manager B, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the Board of Managers.

As a result of the above, the Sole Shareholder resolves that the current managers shall henceforth be classified as follows:

Todd FREEBERN, shall be classified as “Manager A”

Sally ROCKER, shall be classified as “Manager A”

The Sole Shareholder further resolves to appoint the following person as a Manager B of the Company, with immediate effect and for an unlimited time:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., a société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 37974.

As a consequence of the aforementioned resolutions, the Sole Shareholder of the Company declares that the board of managers of the Company is, with effect as of the date of the present deed, composed as follows:

- Todd FREEBERN, Manager A
- Sally ROCKER, Manager A
- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., Manager B.

Second resolution

Inter alia, as a result of the above, the Sole Shareholder resolves to fully amend and restate the articles of association of the Company with immediate effect which shall now read as follows:

“Chapter I. - Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name and Duration. There exists a société à responsabilité limitée (private limited liability company) under Luxembourg law by the name of “NEW PEL S.à r.l.” (the Company) which will be governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law) as well as by the present articles of association (the Articles).

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object. The Company may:

- carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any company or firm, whether or not an insurance entity, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings;
- establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin; it may also acquire securities and patents, by way of investment, subscription, underwriting or option, and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise; and it may also grant to or for the benefit of subsidiaries and/or affiliates of the Company any assistance, loan, advance or guarantee;
- take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects;

- borrow from subsidiaries and/or affiliates and/or any other person or entity in any form and proceed to the private issue of bonds and debentures.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder(s).

The address of the registered office may be transferred within the town limits by simple resolution of the manager(s).

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. - Corporate capital

Art. 4. Capital. The Company's subscribed and paid share capital is fixed at five million two hundred ninety-nine thousand eight hundred euros (EUR 5,299,800) represented by (i) sixteen thousand five hundred (16,500) shares of Class A, (ii) sixteen thousand (16,000) shares of Class B, (iii) sixteen thousand (16,000) shares of Class C, (iv) sixteen thousand (16,000) shares of Class D, (v) sixteen thousand (16,000) shares of Class E, (vi) sixteen thousand (16,000) shares of Class F, (vii) sixteen thousand (16,000) shares of Class G, (viii) sixteen thousand (16,000) shares of Class H, (ix) sixteen thousand (16,000) shares of Class I and (x) sixty-seven thousand four hundred ninety-two (67,492) shares of Class K; each with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25).

Art. 5. Profit sharing. The holders of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class K Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred allocation representing 0.2% of the nominal value of the shares issued by the Company. After the payment of any such preferred allocation, all remaining income available for distribution in the Company, if any, shall be attributable to the holders of Class K Shares. In the case where there shall no longer be any Class K Shares outstanding in the Company, the holders of Class I Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata payment of any preferred allocation to the holders of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares and Class I Shares. In the case where there shall no longer be any Class K Shares and Class I Shares outstanding in the Company, the holders of Class H Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata payment of any preferred allocation to the holders of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares and Class H Shares. In the case where there shall no longer be any Class K Shares, Class I Shares and Class H Shares outstanding in the Company, the holders of Class G Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata payment of any preferred allocation to the holders of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares and Class G Shares. In the case where there shall no longer be any Class K Shares, Class I Shares, Class H Shares and Class G Shares outstanding in the Company, the holders of Class F Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata payment of any preferred allocation to the holders of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares and Class F Shares. In the case where there shall no longer be any Class K Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares and Class F Shares outstanding in the Company, the holders of Class E Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata payment of any preferred allocation to the holders of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares and Class E Shares. In the case where there shall no longer be any Class K Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares and Class E Shares outstanding in the Company, the holders of Class D Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata payment of any preferred allocation to the holders of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares and Class D Shares. In the case where there shall no longer be any Class K Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares, Class D Shares outstanding in the Company, the holders of Class C Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata payment of any preferred allocation to the holders of Class A Shares, Class B Shares and Class C Shares. In the case where there shall no longer be any Class K Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares, Class D Shares and Class C Shares outstanding in the Company, the holders of Class B Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata payment of any preferred allocation to the holders of Class A Shares and Class B Shares. In the case where there shall no longer be any Class K Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares, Class D Shares, Class C Shares and Class B Shares outstanding in the Company, the holders of Class A Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any.

Art. 6. Transfer of shares. In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorized by the general meeting of the shareholder(s) who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 7. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of the shareholder(s). The quorum and majority requirements applicable for amendments to these Articles shall apply.

Chapter III. - Management

Art. 8. Management - Board of Managers.

8.1 The Company shall be managed by a board of managers (the Board of Managers) composed of at least one class A Manager and one class B Manager, who need not be shareholders of the Company.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, who fix(es) the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time by the shareholders or the sole shareholder, as the case may be, without there having to exist any legitimate reason ("cause légitime").

8.2 The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the Chairman). It may further appoint a secretary (the Secretary), either a manager or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

The Chairman, if any, will preside at all meetings of the shareholder(s) and of the Board of Managers. In his absence, the general meeting of the shareholder(s) or, as the case may be, the Board of Managers will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

8.3 Meetings of the Board of Managers are convened by the Chairman or by any other two members of the Board of Managers.

The managers will be convened separately to each meeting of the Board of Managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least a twenty-four (24) hours' written notice of Board of Managers' meetings shall be given, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice. Meetings are held, as a rule, at the registered office of the Company.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

8.4 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex another manager as his proxy.

A manager may represent one or more, but not all of his colleagues at a meeting of the Board of Managers.

8.5 A manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

8.6 The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented at a meeting of the Board of Managers, among which at least one (1) Manager A and one (1) Manager B must be present or represented.

Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting provided that at least a Manager A and a Manager B vote in favour of a resolution. The Chairman, if any, shall have a casting vote.

8.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

8.8 In dealing with third parties, the Board of Managers shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's objects and further provided the terms of this Article 8 shall be complied with.

8.9 All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of the shareholder(s) fall within the scope of the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

8.10 The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the Chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

8.11 The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the joint signature of one (1) Manager A and one (1) Manager B, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the Board of Managers.

The Board of Managers may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for specific transactions and revoke such appointments at any time.

8.12 The effective place of management shall be Luxembourg. All management activities shall, as a rule, be carried out in or from Luxembourg.

Art. 9. Liability of managers. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV. - Decisions of shareholders

Art. 10. Annual and extraordinary general meetings of the shareholders.

10.1 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders on such date, an annual general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of meeting. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting.

10.2 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

10.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25), collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing. Such written resolutions are only validly taken in accordance with the Law in so far as such written resolution is approved by shareholders owning more than half of the share capital.

Art. 11. Shareholders' voting rights. Each shareholder may participate in general meeting of the shareholder(s) irrespective of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Each shareholder may appoint by proxy a representative who need not be a shareholder to represent him at any general meeting of the shareholder(s).

Art. 12. Quorum - Majority. Resolutions of the general meeting of the shareholder(s) are only validly taken in so far as they are adopted by a majority of shareholders' owning more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the Articles, to dissolve or liquidate and to merge the Company may only be carried out by a majority in number of shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

Art. 13. Powers of the Sole Shareholder. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Chapter V. - Accounting year - Financial statement - Profit sharing

Art. 14. Accounting year. The Company's accounting year begins on January first and ends on December thirty-first of the same year.

Art. 15. Financial statements. Each year the books are closed and the Board of Managers prepares a balance sheet and profit and loss accounts.

Art. 16. Inspection of documents. Each shareholder may inspect the above balance sheet and profit and loss accounts at the Company's registered office.

Art. 17. Appropriation of profits - Reserves. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to their shareholding in the Company.

Art. 18. Interim Dividends - Share premium.

18.1 The Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable

reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to an reserve which the law or these articles of association do not allow to be distributed.

18.2 Any share premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the foregoing provisions.

Chapter VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Dissolution. The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of the shareholder(s) will not cause the dissolution of the Company. The shareholder(s) must agree, in accordance with paragraph 2 of Article 13 of these Articles, to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 20. Liquidation.

20.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders, deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

20.2 Unless otherwise provide in these articles of association, the surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

Chapter VII. - Audit

Art. 21. Statutory Auditor - External Auditor.

21.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s) and shall determine their term of office.

21.2 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

21.3 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

21.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditor'(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, the institution of statutory auditor(s) is suppressed.

21.5. Any independent auditor may only be removed with cause or with its approval by the general meeting of shareholders.

Chapter VIII. - Governing law

Art. 22. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.“

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le treize janvier.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

JCF AIV P LP, une limited partnership de la Province d'Alberta ayant son siège social au 717 Fifth Avenue, 26th Floor, New York, NY 10022, et enregistrée auprès du limited partnership register sous le numéro LP 12355715,

ici représenté par Johanna WITTEK, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par la mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de New PEL S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122532 (la «Société»), constituée selon un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 137, daté du 8 février 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 3 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2946, daté du 5 décembre 2012.

L'Associé Unique, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de (i) créer des classes de gérants, «Gérant A» et «Gérant B», et de (ii) requalifier les actuels gérants en Gérants A et de (iii) prévoir que la Société sera engagée en toutes circonstances (i) par la signature conjointe d'un (1) gérant A et d'un (1) gérant B ou (ii) par la signature conjointe ou par la seule signature de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance

Suite à quoi, l'Associé Unique décide que les gérants actuels seront qualifiés de la manière suivante:

Todd FREEBERN sera qualifié de «Gérant A»

Sally ROCKER sera qualifié de «Gérant A»

L'Associé Unique décide de nommer la personne suivante comme Gérant B de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., une société anonyme existante et constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37974.

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'Associé Unique de la Société déclare que le conseil de gérance de la Société est, avec effet à compter de la date du présent acte, composé comme suit:

- Todd FREEBERN, Gérant A
- Sally ROCKER, Gérant A
- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., Gérant B.

Deuxième résolution

Inter alia, en conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique décide de modifier, avec effet immédiat, les articles des statuts de la Société qui devront désormais être lus de manière suivante:

«Chapitre I^{er} . - Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom et durée. Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous le nom de «NEW PEL S.à r.l.» (la Société) régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 2. Objet social. La Société pourra:

- réaliser toutes transactions liées directement ou indirectement à l'acquisition de participations dans toute entreprise sous quelque forme que ce soit, qu'il s'agisse ou non d'une société d'assurance, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations;

- créer, gérer, mettre en valeur et liquider un portefeuille se composant de titres et brevets de toute origine. La Société peut également acquérir des titres et brevets par voie d'investissements, souscription, prise ferme ou option, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement. Elle peut également accorder à des filiales et/ou aux sociétés appartenant au même groupe que la Société tous concours, prêt, avance ou garantie;

- prendre toutes mesures et exercer toutes opérations, en ce compris et de manière non exhaustive, toutes transactions financières, personnelles et immobilières qui sont de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de l'objet social;

- emprunter de ses filiales et/ou de sociétés du groupe et/ou de toute autre personne ou entité sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire de ses associés.

L'adresse du siège social peut être transférée endéans les limites de la commune par simple décision du ou des gérants.

La Société peut avoir d'autres bureaux et succursales (qu'il s'agisse d'établissements permanents ou non) à la fois au Luxembourg et à l'étranger.

Chapitre II. - Capital social

Art. 4. Capital social. Le capital social souscrit et libéré de la Société est établi à cinq millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cents euros (EUR 5.299.800), représenté par (i) seize mille cinq cents (16.500) parts sociales de Classe A, (ii) seize mille (16.000) parts sociales de classe B, (iii) seize mille (16.000) parts sociales de classe C, (iv) seize mille (16.000) parts sociales de classe D, (v) seize mille (16.000) parts sociales de classe E, (vi) seize mille (16.000) parts sociales de classe F, (vii) seize mille (16.000) parts sociales de classe G, (viii) seize mille (16.000) parts sociales de classe H, (ix) seize mille (16.000) parts sociales de classe I et (x) soixante-sept mille quatre cent quatre-vingt-douze (67.492) parts sociales de classe K, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25).

Art. 5. Participation aux bénéfices. Les porteurs de Parts Sociales de Classe A, Parts Sociales de Classe B, Parts Sociales de Classe C, Parts Sociales de Classe D, Parts Sociales de Classe E, Parts Sociales de Classe F, Parts Sociales de Classe G, Parts Sociales de Classe H, Parts Sociales de Classe I et Parts Sociales de Classe K recevront un droit à recevoir, pro rata, une allocation préférentielle représentant 0,2% de la valeur nominale des parts sociales émises par la Société. Suite au paiement de cette allocation préférentielle, le revenu restant disponible à la distribution dans la Société, si tel est le cas, sera attribué aux porteurs de Parts Sociales de Classe K. Dans le cas où il n'y aurait plus de Parts Sociales de Classe K dans la Société, les porteurs de Parts Sociales de Classe I se verront conférer le droit à recevoir tous les revenus disponibles à la distribution, si tel est le cas, après le paiement pro rata de toute allocation préférentielle aux porteurs de Parts Sociales de Classe A, Parts Sociales de Classe B, Parts Sociales de Classe C, Parts Sociales de Classe D, Parts Sociales de Classe E, Parts Sociales de Classe F, Parts Sociales de Classe G, Parts Sociales de Classe H et Parts Sociales de Classe I. Dans le cas où il n'y aurait plus de Parts Sociales de Classe K et de Parts Sociales de Classe I dans la Société, les porteurs de Parts Sociales de Classe H se verront conférer le droit à recevoir tous les revenus disponibles à la distribution, si tel est le cas, après le paiement pro rata de toute allocation préférentielle aux porteurs de Parts Sociales de Classe A, Parts Sociales de Classe B, Parts Sociales de Classe C, Parts Sociales de Classe D, Parts Sociales de Classe E, Parts Sociales de Classe F, Parts Sociales de Classe G et Parts Sociales de Classe H. Dans le cas où il n'y aurait plus de Parts Sociales de Classe K, de Parts Sociales de Classe I et de Parts Sociales de Classe H dans la Société, les porteurs de Parts Sociales de Classe G se verront conférer le droit à recevoir tous les revenus disponibles à la distribution, si tel est le cas, après le paiement pro rata de toute allocation préférentielle aux porteurs de Parts Sociales de Classe A, Parts Sociales de Classe B, Parts Sociales de Classe C, Parts Sociales de Classe D, Parts Sociales de Classe E, Parts Sociales de Classe F et Parts Sociales de Classe G. Dans le cas où il n'y aurait plus de Parts Sociales de Classe K, de Parts Sociales de Classe I, de Parts Sociales de Classe H et de Parts Sociales G dans la Société, les porteurs de Parts Sociales de Classe F se verront conférer le droit à recevoir tous les revenus disponibles à la distribution, si tel est le cas, après le paiement pro rata de toute allocation préférentielle aux porteurs de Parts Sociales de Classe A, Parts Sociales de Classe B, Parts Sociales de Classe C, Parts Sociales de Classe D, Parts Sociales de Classe E et Parts Sociales de Classe F. Dans le cas où il n'y aurait plus de Parts Sociales de Classe K, de Parts Sociales de Classe I, de Parts Sociales de Classe H, de Parts Sociales G et de Parts Sociales F dans la Société, les porteurs de Parts Sociales de Classe E se verront conférer le droit à recevoir tous les revenus disponibles à la distribution, si tel est le cas, après le paiement pro rata de toute allocation préférentielle aux porteurs de Parts Sociales de Classe A, Parts Sociales de Classe B, Parts Sociales de Classe C, Parts Sociales de Classe D et Parts Sociales de Classe E. Dans le cas où il n'y aurait plus de Parts Sociales de Classe K, de Parts Sociales de Classe I, de Parts Sociales de Classe H, de Parts Sociales G, de Parts Sociales F et de Parts Sociales de Classe E dans la Société, les porteurs de Parts Sociales de Classe D se verront conférer le droit à recevoir tous les revenus disponibles à la distribution, si tel est le cas, après le paiement pro rata de toute allocation préférentielle aux porteurs de Parts Sociales de Classe A, Parts Sociales de Classe B, Parts Sociales de Classe C et Parts Sociales de Classe D. Dans le cas où il n'y aurait plus de Parts Sociales de Classe K, de Parts Sociales de Classe I, de Parts Sociales de Classe H, de Parts Sociales G, de Parts Sociales F, de Parts Sociales de Classe E et de Parts Sociales de Classe D dans la Société, les porteurs de Parts Sociales de Classe C se verront conférer le droit à recevoir tous les revenus disponibles à la distribution, si tel est le cas, après le paiement pro rata de toute allocation préférentielle aux porteurs de Parts Sociales de Classe A, Parts Sociales de Classe B et Parts Sociales de Classe C. Dans le cas où il n'y aurait plus de Parts Sociales de Classe K, de Parts Sociales de Classe I, de Parts Sociales de Classe H, de Parts Sociales G, de Parts Sociales F, de Parts Sociales de Classe E, de Parts Sociales de Classe D et de Parts Sociales de Classe C dans la Société, les porteurs de Parts Sociales de Classe B se verront conférer le droit à recevoir tous les revenus disponibles à la distribution, si tel est le cas, après le paiement pro rata de toute allocation préférentielle aux porteurs de Parts Sociales de Classe A et Parts Sociales de Classe B. Dans le cas où il n'y aurait plus de Parts Sociales de Classe K, de Parts Sociales de Classe I, de Parts Sociales de Classe H, de Parts Sociales G, de Parts Sociales F, de Parts Sociales de Classe E, de Parts Sociales de Classe D, de Parts Sociales de Classe C et Parts Sociales de Classe B dans la Société, les porteurs de Parts Sociales de Classe A se verront conférer le droit à recevoir tous les revenus disponibles à la distribution, si tel est le cas, après le paiement pro rata de toute allocation préférentielle.

Art. 6. Cession de parts sociales. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social souscrit de la Société. Une telle autorisation n'est pas requise pour le transfert de parts sociales entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises mortis causa à des tiers que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales à condition que la Société dispose à cette fin de réserves librement distribuables.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une Assemblée Générale des Associés statuant dans le respect des conditions de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts.

Chapitre III. - Gérance

Art. 8. Gérance - Conseil de gérance.

8.1 La Société est gérée par un conseil de gérance (le Conseil de Gérance) composé d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B, qui ne doivent pas nécessairement être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, par l'associé unique, qui fixe la durée du mandat des gérants. Les gérants sont librement et à tout moment révocables par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

8.2 Le Conseil de Gérance peut élire un président (le Président) parmi ses membres. Il peut désigner un secrétaire (le Secrétaire), gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

Le Président, s'il en existe un, présidera toute les assemblées générales des associés et toutes les réunions du Conseil de Gérance. En son absence, l'assemblée générale des associés, respectivement le Conseil de Gérance choisira une autre personne en tant que président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés.

8.3 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le Président ou par deux autres membres du Conseil de Gérance.

Les gérants sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil de Gérance. Excepté dans les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, la convocation écrite devra respecter un délai d'au moins vingt-quatre (24) heures avant la réunion du Conseil de Gérance, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation.

La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du Conseil de Gérance seront tenues au lieu, à l'heure et au jour indiqués dans la convocation et seront, en principe, tenues au siège social de la Société.

Il peut être renoncé à la convocation par accord de chaque gérant donné par lettre, télécopie, télégramme ou télex. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues aux lieux et dates spécifiés dans un document préalablement approuvé par une résolution du Conseil de Gérance.

8.4 Chaque gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par lettre, télécopie, télégramme ou télex un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter un ou plusieurs autres gérants, mais non l'intégralité des membres du Conseil de Gérance

8.5 Les gérants peuvent participer à toutes les réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen analogue de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.6 Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer ou prendre des décisions que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés lors de la réunion du Conseil de Gérance et si parmi eux au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion pourvu qu'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B vote en faveur d'une telle décision. Le Président, s'il en existe un, bénéficie d'un vote prépondérant..

8.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur de multiples copies d'une même résolution qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.8 Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance aura les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations pris conformément à l'objet social de la Société, sous réserve du respect des dispositions du présent Article 8.

8.9 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance déterminera la responsabilité du/des mandataires(s) et sa/leur rémunération (le cas échéant), la durée du mandat ainsi que toute autre condition du mandat.

8.10 Les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le Conseil de Gérance.

8.11 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature conjointe d'un (1) gérant A et d'un (1) gérant B ou (ii) par la signature conjointe ou par la seule signature de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut déléguer une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut par ailleurs désigner des mandataires spéciaux pour des transactions déterminées et révoquer de tels mandataires à tout moment.

8.12 La Société sera gérée exclusivement et effectivement à partir de Luxembourg. Toutes les activités de gestion seront effectuées à ou à partir de Luxembourg.

Art. 9. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent en raison de leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où cet engagement est conforme aux Statuts de la Société et aux dispositions applicables de la Loi.

Chapitre IV. - Décisions des associés

Art. 10. Assemblées générales annuelles et extraordinaires des associés.

10.1 Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou en tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation..

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées générales des associés peuvent être tenues au lieu et à la date spécifiés dans les convocations respectives.

10.2 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

10.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de résolutions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit. Ces décisions prises par voie de résolutions écrites sont valables à condition qu'elles soient adoptées conformément à la Loi et par des associés détenant au moins la moitié du capital social.

Art. 11. Droit de vote des associés. Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales indépendamment du nombre de parts qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un représentant qui n'a pas besoin d'être associé pour le représenter à l'assemblée générale des associés.

Art. 12. Quorum - Majorité. Les résolutions de l'assemblée générale des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par une majorité d'associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts et celles visant à dissoudre, liquider ou fusionner la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés possédant au moins trois quarts du capital social.

Art. 13. Pouvoirs de l'Associé unique. Dans le cas d'un associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique, selon le contexte et la situation, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Chapitre V. - Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 14. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 15. Comptes sociaux. Chaque année, les livres sont clos et le Conseil de Gérance prépare le bilan et le compte de pertes et profits.

Art. 16. Inspection des documents. Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte de pertes et profits au siège social de la Société.

Art. 17. Distribution des bénéfices - Réserves. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué au(x) associé(s) en proportion des parts qu'il(s) détienne(nt) dans la Société.

Art. 18. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

18.1 Le Conseil de Gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le Conseil de Gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

18.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

Chapitre VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Dissolution. L'insolvabilité ou la faillite ou n'importe quelle autre procédure similaire d'un ou des associé(s) n'entraînera pas la dissolution de la Société. Les associés doivent donner leur accord, conformément aux dispositions de l'Article 13 paragraphe 2 des présents Statuts, sur la dissolution et la liquidation de la Société et fixer les modalités y relatives.

Art. 20. Liquidation.

20.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

20.2 Sauf disposition contraire des présents statuts, le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Chapitre VII. - Vérification des comptes

Art. 21. Commissaires - Réviseur d'entreprises.

21.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

21.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

21.3 Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanent sur toutes les opérations de la Société.

21.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

21.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

Chapitre IX. - Loi applicable

Art. 22. Référence aux dispositions légales. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.»

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom, statut civil et sa résidence, ladite mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: WITTEK, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 janvier 2014. LAC/2014/2185. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 18 février 2014.

Référence de publication: 2014026202/560.

(140031589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

BR Wings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.307.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand thirteen, on the 20th day of December.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

“MGP Europe (Lux) III S.à r.l.”, société à responsabilité limitée, a private limited liability company, having its registered office at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under section B number 129066 (the “Sole Shareholder”).

represented by Mrs Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on December 18th, 2013.

Such proxy after having been signed “ne varietur” by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

The appearing party is the Sole Shareholder of “BR Wings S.à.r.l.”, having its registered office at 28, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the notary Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on July 9th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1975 on September 13th, 2007,

registered with the Luxembourg trade and companies register under section B number 130307 (the “Company”).

The appearing party, represented as aforesaid, declares that it has full knowledge of the articles of incorporation and of the financial standing of the Company and decides to dissolve and liquidate the Company.

The subscribed capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each, entirely subscribed and fully paid up.

Being the Sole Shareholder and liquidator of the Company, the appearing party, represented as here above, declares that all assets have been realised, and property of all assets has been transferred to the Sole Shareholder and that any and all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for. Regarding any eventual liability presently unknown to the Company and not paid until the date of dissolution, the Sole Shareholder irrevocably assumes the obligation to guarantee payment of any such liability, with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed.

The appearing party, represented as aforesaid, gives discharge to the members of the Board of Managers of the Company for their mandates up to this date.

The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five (5) years at the registered office of the Sole Shareholder.

In order to perform all the formalities relating to the registrations, the publications, the cancellations, the filing and all other formalities to be performed by virtue of the present deed, all powers are granted to the bearer of an authentic copy.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to nine hundred euro (EUR 900.-).

WHEREOF, the present deed was drawn-up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt décembre.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

“MGP Europe (Lux) III S.à r.l.”, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée près du Registre de Commerce et des Sociétés B 129066 (“l’Associée Unique”),

représentée par Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé en date du 18 décembre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l’enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

La partie comparante est l’associée unique de “BR Wings S.à r.l.”, ayant son siège social au 28, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Me Jean SECKLER, Notaire de résidence à Junglinster, en date du 9 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1975 le 13 septembre 2007,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 130307 (la «Société»).

La comparante déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et décide de dissoudre et liquider la Société.

Le capital social de la Société est de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,-EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

En agissant tant en qualité de liquidateur de la Société, qu’en qualité d’Associé Unique, elle déclare que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l’Associée Unique et que les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés. Par rapport à d’éventuels passifs actuellement inconnus de la Société et non payés à l’heure actuelle, l’Associée Unique assumera irrévocablement l’obligation de les payer, de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée et liquidée.

Décharge pleine et entière est accordée par la partie comparante, représentée comme ci-avant aux membres du Conseil de gérance pour l’exécution de leurs mandats jusqu’à ce jour.

Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à son siège social.

Pour l’accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d’une expédition des présentes

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué à neuf cents euros (900,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé en l’étude à Luxembourg, date qu’en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l’a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d’une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23.12.2013. Relation: LAC/2013/59556. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 19.02.2014.

Référence de publication: 2014025864/92.

(140031654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

LSREF3 Heart LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.278.750,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 175.477.

In the year two thousand and fourteen on the seventh day of February,

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 91796 (the "Sole Shareholder"), represented by Maître Claire Braun, avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 6 February 2014.

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the Sole Shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) LSREF3 Heart LP S.à r.l., registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 175477, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company") and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 21 February 2013, under the initial name of LSF7 Lux Investments VIII S.à r.l., published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) dated 20 April 2013 number 949, which articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 23 January 2014, not yet published in the Mémorial.

The appearing party, through its proxyholder, declared and requested the undersigned notary to state that:

1. The entire issued share capital represented by two thousand eight hundred twenty-two (2,822) shares is held by the Sole Shareholder.

2. The Sole Shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Sole Shareholder so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda.

3. The agenda of the meeting is as follows:

A. Increase of the share capital of the Company by an amount of five million nine hundred twenty-six thousand euro (EUR 5,926,000.-) in order to increase the current capital from three hundred fifty-two thousand seven hundred fifty euro (EUR 352,750.-) up to six million two hundred seventy-eight thousand seven hundred fifty euro (EUR 6,278,750.-) by the creation and issue of forty-seven thousand four hundred eight (47,408) new shares with a nominal value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each (the "New Shares"); subscription and payment of the New Shares by the Sole Shareholder by a contribution in cash for a total subscription amount of five million nine hundred twenty-six thousand euro (EUR 5,926,000.-) which shall be entirely allocated to the share capital of the Company.

B. As a consequence, amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at six million two hundred seventy-eight thousand seven hundred fifty euro (EUR 6,278,750.-) represented by fifty thousand two hundred thirty (50,230) shares having a nominal value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each."

C. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of the Sole Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

The Sole Shareholder, represented as stated above, then asked the undersigned notary to record its resolutions as follows:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the issued share capital of the Company by an amount of five million nine hundred twenty-six thousand euro (EUR 5,926,000.-)

in order to increase the share capital from its current amount of three hundred fifty-two thousand seven hundred fifty euro (EUR 352,750.-) up to six million two hundred seventy-eight thousand seven hundred fifty euro (EUR 6,278,750.-)

by the creation and issuance of forty-seven thousand four hundred eight (47,408) New Shares with a nominal value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each.

The forty-seven thousand four hundred eight (47,408) New Shares are entirely subscribed and fully paid up by the Sole Shareholder, prenamed, represented as stated above, by a contribution in cash of an aggregate amount of five million nine hundred twenty-six thousand euro (EUR 5,926,000.-) which are entirely allocated to the share capital of the Company.

The amount of five million nine hundred twenty-six thousand euro (EUR 5,926,000.-) is as of now at the free disposal of the Company as it has been shown to the undersigned notary by a bank certificate.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company to be read henceforth as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at six million two hundred seventy-eight thousand seven hundred fifty euro (EUR 6,278,750.-) represented by fifty thousand two hundred thirty (50,230) shares having a nominal value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empower and authorise any manager of the Company and/or any employee of the Sole Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares in the share register of the Company and (ii) to any formalities in connection therewith.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder appearing signed, together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le sept février,
par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire demeurant à Luxembourg,

a comparu

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Atrium Business-Park, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91796 (l' «Associé Unique»),

ici représentée par Maître Claire Braun, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 6 février 2014.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel qu'indiqué ci-avant, a déclaré être l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée LSREF3 Heart LP S.à r.l., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175477, ayant son siège social au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant un acte du notaire instrumentaire en date du 21 février 2013 sous le nom initial de LSF7 Lux Investments VIII S.à r.l., publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 20 avril 2013, numéro 949, lesquels statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentaire, du 23 janvier 2014, non encore publié au Mémorial.

La partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. La totalité du capital social, représentée par deux mille huit cent vingt-deux (2.822) parts sociales, est détenu par l'Associé Unique.

2. L'Associé Unique est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé Unique et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.

3. L'ordre du jour est le suivant:

A. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cinq millions neuf cent vingt-six mille euros (EUR 5.926.000,-) de façon à porter le capital actuel de trois cent cinquante deux mille sept cent cinquante euros (EUR 352.750,-) à six millions deux cent soixante-dix-huit mille sept cent cinquante euros (EUR 6.278.750,-) par la création et l'émission de quarante-sept mille quatre cent huit (47.408) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»); souscription et paiement des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique par un apport en numéraire pour un montant total de cinq millions neuf cent vingt-six mille euros (EUR 5.926.000,-) qui seront alloués au capital social de la Société dans son entièreté.

B. Suite à l'augmentation de capital qui précède, modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à six millions deux cent soixante-dix-huit mille sept cent cinquante euros (EUR 6.278.750,-) représenté par cinquante mille deux cent trente (50.230) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.»

C. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements proposés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou tout employé de l'Associé Unique, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Nouvelles Parts Sociales dans le registre de parts sociales de la Société et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

L'Associé Unique, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq millions neuf cent vingt-six mille euros (EUR 5.926.000,-)

pour le porter de son montant actuel de trois cent cinquante deux mille sept cent cinquante euros (EUR 352.750,-) à six millions deux cent soixante-dix-huit mille sept cent cinquante euros (EUR 6.278.750,-)

par la création et l'émission de quarante-sept mille quatre cent huit (47.408) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Les quarante-sept mille quatre cent huit (47.408) Nouvelles Parts Sociales sont toutes souscrites et entièrement libérées par l'Associé Unique, prénommé, représenté comme indiqué ci-dessus, par un apport en numéraire d'un montant total de cinq millions neuf cent vingt-six mille euros (EUR 5.926.000,-) qui sont alloués au capital social de la Société dans son entièreté.

Le montant de cinq millions neuf cent vingt-six mille euros (EUR 5.926.000,-) est dès à présent à la libre disposition de la Société tel qu'il a été démontré au notaire soussigné par un certificat bancaire.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société qui sera désormais lu comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à six millions deux cent soixante-dix-huit mille sept cent cinquante euros (EUR 6.278.750,-) représenté par cinquante mille deux cent trente (50.230) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.»

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et/ou tout employé de l'Associé Unique, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription de l'émission des Nouvelles Parts Sociales dans le registre de parts sociales de la Société ainsi que (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Braun et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 février 2014. LAC/2014/6803. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2014.

Référence de publication: 2014025473/163.

(140030782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2014.

Orange Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 184.514.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the eleventh day of December.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

GO Orange LP, an exempted limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman

Islands and registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships of the Cayman Islands under number MC-73386,

here represented by Mister Erwin VANDE CRUYS, private employee, professionally residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1^{er}. Name. The name of the company is “Orange Ventures S.à r.l.” (the “Company”). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the “Law”), and these articles of incorporation (the “Articles”).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in the municipality of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of real estate properties as well as of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation**Art. 7. Appointment and removal of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the "Board") composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers.

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure.

(i) The Board meets at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that they know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented, including at least one class A manager and one class B manager. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented, including the votes of at least one class A manager and one class B manager. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the "Managers' Circular Resolutions") are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)**Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' circular resolutions.****11.1. Powers and voting rights**

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the "General Meeting") or by way of circular resolutions (the "Shareholders' Circular Resolutions").

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than ten per cent (10%) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - allocation of profits - Supervision**Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2014.

Subscription and payment

GO Orange LP, represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following person is appointed as class A manager of the Company for an indefinite period:

Jeffrey Schwartz, executive director, born on January 22, 1969 in Redwood City, California, United States of America, having his professional address at c/o GreenOak Real Estate Asset Management GmbH, Maximilianstrasse 35a, D-80539 Munich, Germany.

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

Jan Willem Overheul, director, born on January 4, 1982, in Neerijnen, the Netherlands, having his professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., a société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 37974.

3. The registered office of the Company is located at 20, rue de la Poste, L- 2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who have signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le onze décembre,

Par devant le soussigné Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

GO Orange LP, une société en commandite exemptée constituée selon les lois des Iles Caïmans, dont le siège social se situe à c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglad House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans et inscrite au Registrar of Exempted Limited Partnerships des Iles Caïmans sous le numéro MC-73386

représentée par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée et validée par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Orange Ventures S.à r.l." (la «Société»). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand- Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion de biens immobiliers

ainsi que d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer tous les instruments et moyens juridiques nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet, ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le «Conseil»), composé d'un (1) ou plusieurs gérant(s) de classe A et un (1) ou plusieurs gérant(s) de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts au(x) associé(s) sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et déclarent avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, en ce compris au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, en ce compris les votes d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les «Résolutions Circulaires des Gérants») sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de tout gérant de classe A et tout gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés

11.1. Pouvoirs et droits de vote.

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'«Assemblée Générale») ou par voie de résolutions circulaires (les «Résolutions Circulaires des Associés»).

(ii) Lorsque les résolutions sont adoptées par voie de Résolutions Circulaires des Associés, le texte de ces résolutions est envoyé à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue, et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou associé représentant plus d'un dixième (1/10) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions de l'Assemblée Générale ou les Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou à la première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par voie de Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts ne sont modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes Annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Le Conseil dresse chaque année le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant ses engagements ainsi que les dettes du ou des gérant(s) et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante ou par voie de Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans mais qui peut être renouvelé.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montre que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris les primes d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi et des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

GO Orange LP, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents Euros (EUR 1.400,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, son associé unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

Jeffrey Schwartz, directeur exécutif, né le 22 janvier 1959 à Redwood City, Californie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle à GreenOak Real Estate Asset Management GmbH, Maximilianstrasse 35a, D-80539 Munich, Allemagne.

2. Les personnes physiques et morales suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

Jan Willem Overheul, directeur, né le 4 janvier 1982 à Nerijnen, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle située au 20, rue de la Poste, L- 2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 37974.

3. Le siège social de la Société est établi au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 décembre 2013. LAC/2013/57868. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2014.

Référence de publication: 2014024849/494.

(140030121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2014.

Whiteside Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 184.532.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the fifth day of February.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CVI CVF II Lux Master S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 170644, duly represented by one of its managers, Mrs Cécile GADISSEUR.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has drawn up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declares organized as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of August 10th, 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment in such companies (including loans and claims), the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and loans to or claims against persons not belonging to the public in the sense of Article 28-4 of the Law April 5th, 1993 on the financial sector and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company consists in the entering into of any purchase, tender or offer documentation, whether binding or not, including any preliminary agreement or undertaking (such as, without limitation, any letter of intent, memorandum of understanding or unilateral or bilateral agreement to buy or sell), in relation to the acquisition of real estate properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad, provided however that such documentation shall permit the assignment by the Company of its rights thereunder to at least one of the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company is incorporated under the name of Whiteside Holdings S.à r.l..

Art. 5. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by the general meeting of its shareholders or by means of a resolution of its sole shareholder, as the case may be. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500), represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares, having a par value of one cent (EUR 0,01) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by approval of a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital at least or by the sole shareholder, as the case may be.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint coowners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. They may only be transferred, inter vivos, to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is to be managed by at least one manager, who does not need to be a shareholder.

In dealings with third parties, the manager(s) has/have the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The manager(s) is/are appointed by the shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, who fix(es) the term of their office. The manager(s) may be dismissed freely at any time by the shareholders or the sole shareholder, as the case may be, without there having to exist any legitimate reason ("cause légitime").

The Company will be bound in all circumstances by the sole signature of any manager.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers or, in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence (faute grave) or wilful misconduct (faute intentionnelle); in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carry-forward profits and distributable reserves, but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Collective decisions of the shareholders - Decisions of the sole shareholder

Art. 18. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 20. The sole shareholder, as the case may be, exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of August 10th, 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's financial year commences on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them or to the sole shareholder, as the case may be.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

All of the one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares have been subscribed by CVI CVF II Lux Master S.à r.l. as aforementioned, for a total price of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500), entirely allocated to the share capital.

All the shares have been entirely paid-in by a contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31st December 2014.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it as a result of its incorporation, are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period of time:

- Mr Mirko Fischer, Director, born on May 6th, 1975 in Gelsenkirchen, Germany, residing professionally at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg;

- Mrs Cécile Gadisseur, private employee, born on June 27th, 1972 in Huy, Belgium, residing professionally at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing person and, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le cinq février.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CVI CVF II Lux Master S.à r.l., a société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170644, dûment représentée par une de ses gérantes Madame Cécile GADISSEUR.

Laquelle comparante, ayant la capacité comme dit ci-avant, a dressé les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituée comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements dans de telles sociétés (y compris des prêts et des créances), l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de tout type de valeurs mobilières et de prêts ou créances à l'encontre de personnes n'appartenant pas au public tel que visé par l'Article 28-4 de la Loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier et la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La société a également pour objet la conclusion de tout document relatif à une acquisition, proposition ou offre, quelle soit ferme ou indicative, y compris toute promesse ou tout engagement préliminaire (tels que, sans que la liste soit limitative, toute lettre d'intention, tout protocole d'accord ou contrat unilatéral ou synallagmatique d'achat ou de vente) relatif à l'acquisition de biens immobiliers situés dans le Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger, à condition cependant que cette documentation permette la cession par la Société de ses droits à au moins une des sociétés dans laquelle elle détient une participation directe ou indirecte ou qui fait partie du même groupe que la Société.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de Whiteside Holdings S.à r.l..

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre municipalité du Grand-Duché en vertu d'une décision de son associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500), représentés par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales, d'une valeur de un cent (EUR 0,01) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social ou par l'associé unique, le cas échéant.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par au minimum un gérant, qui ne doit pas nécessairement être associé.

Vis-à-vis des tiers, le gérant/conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique, fixant la durée du mandat du/des gérant(s). Le(s) gérant(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature de tout gérant.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemniserà tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour faute grave ou faute intentionnelle; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions collectives des associés - Décisions de l'associé unique

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 20. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 22. Chaque année au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés ou, le cas échéant, par l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société ou distribué à l'associé unique.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

L'ensemble des un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales a été souscrit par CVI CVF II Lux Master S.à r.l. susmentionné, pour un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500), entièrement affecté au capital social.

L'ensemble des parts sociales souscrites a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date des présentes et prendra fin le 31 décembre 2014.

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à environ mille quatre cents euros (1.400,- EUR).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une période indéterminée:

- Monsieur Mirko Fischer, Directeur, né le 6 mai 1975 à Gelsenkirchen, Allemagne, résidant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg;

- Madame Cécile Gadisseur, employée privée, née le 27 juin 1972 à Huy, Belgique, résidant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française et qu'à la requête de cette même personne la version anglaise fera foi, en cas de divergences entre le texte anglais et français.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Gadisseur et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 février 2014. Relation: LAC/2014/6180. Reçu soixante-quinze euros Eur. 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 18 février 2014.

Référence de publication: 2014025729/344.

(140030542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2014.

WM Vianden (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 22.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 105.994.

In the year two thousand and thirteen, on the seventeenth day of December.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "WM Vianden (Luxembourg) S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 105.994 (the "Company"), incorporated by a deed enacted by Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 5 January 2005, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 533 dated 3 June 2005 and lastly amended by a deed enacted by the undersigned notary, dated 17 December 2013 and in the process of publication in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations".

THERE APPEARED:

The sole shareholder of the Company, WM Merl (Luxembourg) S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 106.003 (the "Sole Shareholder" or "Contributor"),

duly represented by Mrs Alexia UHL, private employee, having her professional address at 12 rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 17 December 2013.

The above-mentioned proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

I.- That the 20 (twenty) shares of the Company with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed.

II.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of the notice right;

2. Approval of the increase of the share capital of the Company by an amount of USD 2,000 (two thousand United States Dollars) so as to increase it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to an amount of USD 22,000 (twenty-two thousand United States Dollars) by the issuance of 2 (two) shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 290,599,001 (two hundred ninety million five hundred ninety nine thousand one United States Dollars), payable on the share premium account of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by WM Merl (Luxembourg) S.à r.l. of the new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Approval of the subsequent amendment of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect the new share capital pursuant to the above resolution; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting and acknowledges being sufficiently and previously informed on the agenda so that he considers being validly convened. The Sole Shareholder therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

Second resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 2,000 (two thousand United States Dollars) so as to increase it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to an amount of USD 22,000 (twenty-two thousand United States Dollars) by the issuance of 2 (two) shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 290,599,001 (two hundred ninety million five hundred ninety nine thousand one United States Dollars) (the "Share Premium") payable on the share premium account of the Company, out of which an amount of USD 200 (two hundred United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve, and the contribution being in the total aggregate amount of USD 290,601,001 (two hundred ninety million six hundred one thousand one United States Dollars), the whole to be fully paid up through a contribution in kind of claims by the Sole Shareholder, in exchange of the New Shares (the "Contribution").

Third resolution

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Shares together with the Share Premium and to pay them up entirely by means of the Contribution.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, represented by Mrs Alexia Uhl, prenamed, and declares to subscribe to the New Shares and to pay them up entirely together with the payment of the Share Premium through the Contribution.

Description of the Contribution

The Contribution made by the Contributor, the prenamed company, consists of claims, globally amounting to USD 290,601,001 (two hundred ninety million six hundred one thousand one United States Dollars), in exchange for the issuance of the New Shares and the allocation to the Share Premium account.

The total value of the Contribution made by the Contributor to the Company amounts globally to USD 290,601,001 (two hundred ninety million six hundred one thousand one United States Dollars) and is allocated as follows:

- USD 2,000 (two thousand United States Dollars) to the share capital; and

- USD 290,599,001 (two hundred ninety million five hundred ninety nine thousand one United States Dollars) to the Share Premium, out of which an amount of USD 200 (two hundred United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve of the Company.

Evidence of the Contribution's Existence

A proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Valuation

The net value of the Contribution mentioned above is evaluated as amounting to a global total of at least USD 290,601,001 (two hundred ninety million six hundred one thousand one United States Dollars).

Such valuation has been duly approved by all the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 17 December 2013, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, the shareholding is now composed of:

- WM Merl (Luxembourg) S.à r.l., holder of all the 22 (twenty-two) shares of the Company.

The notary acts that the 22 (twenty-two) shares representing the whole share capital of the Company are duly represented, so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend article 8 of the Company's articles of association so as to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's capital is set at USD 22,000 (twenty-two thousand United States Dollars) represented by 22 (twenty-two) shares, with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 6,600 (six thousand six hundred Euro).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing person has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le dix-septième jour de décembre.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire l'associé unique de «WM Vianden (Luxembourg) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.994 (la «Société»), constituée par acte notarié par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 5 janvier 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 533, le 3 juin 2005, dernièrement modifié par un acte reçu par le notaire instrumentant le 17 décembre 2013, en cours de publication à Mémorial C, Recueil des Sociétés.

A COMPARU:

L'associé unique de la Société, WM Merl (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B106.003 (l'«Associé Unique»),

dûment représentée par Madame Alexia UHL, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 17 décembre 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Que les 20 (vingt) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de 1.000 EUR (mille Dollars Américains) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement décider de tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Approbation de l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de 2.000 USD (deux mille Dollars Américains), afin de le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille Dollars Américains) à 22.000 USD (vingt-deux mille Dollars Américains) par l'émission de 2 (deux) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars Américains) chacune, soumise au paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 290.599.001 USD (deux cent quatre-vingt-dix millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille un Dollars Américains), payable sur le compte de prime d'émission de la Société, l'intégralité devant être libérée par un apport en nature;

3. Souscription et paiement par WM Merl (Luxembourg) S.à r.l. de la nouvelle part sociale au moyen d'un apport en nature;

4. Nouvelle composition du capital social de la Société;

5. Approbation de la modification subséquente de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social conformément à la résolution précédente; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée générale et reconnaît avoir été suffisamment et préalablement informé de l'ordre du jour de sorte qu'il considère avoir été valablement convoqué. L'Associé Unique accepte en conséquence de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 2.000 USD (deux mille Dollars Américains) afin de le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille Dollars Américains) à 22.000 USD (vingt-deux mille Dollars Américains) par l'émission de 2 (deux) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars Américains) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») soumise au paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 290.599.001 USD (deux cent quatre-vingt-dix millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille un Dollars Américains) (la «Prime d'Emission»), payable sur le compte de prime d'émission de la Société, dont un montant de 200 USD (deux cent Dollars Américains) devra être alloué à la réserve légale, et l'apport ayant une valeur globale s'élevant à 290.601.001 USD (deux cent quatre-vingt-dix millions six cent un mille un Dollars Américains), l'intégralité devant être libérée par un apport en nature d'une créance par l'Associé Unique (la «Contribution»).

Troisième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur de la Nouvelle Part Sociale et de la Prime d'Emission et de les libérer entièrement avec la Prime d'Emission au moyen de l'Apport.

Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Apporteur, ici représenté par Madame Alexia UHL, prénommée, et déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales et les libérer entièrement avec le paiement de la Prime d'Emission au moyen de l'Apport.

Description de l'apport

L'Apport réalisé par l'Apporteur, la société prénommée, consiste en créances d'un montant total de 290.601.001 USD (deux cent quatre-vingt-dix millions six cent un mille un Dollars Américains), en contrepartie de l'émission des Nouvelles Parts Sociales et l'allocation au compte de prime d'émission de la Société.

La valeur totale de l'Apport réalisé par l'Apporteur dans la Société s'élève à un total de 290.601.001 USD (deux cent quatre-vingt-dix millions six cent un mille un Dollars Américains), et est réparti comme suit:

- 2.000 USD (deux mille Dollars Américains) sont alloués au capital social; et

- 290.599.001 USD (deux cent quatre-vingt-dix millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille un Dollars Américains) sont alloués à la prime d'émission, dont un montant de 200 USD (deux cents Dollars Américains) sera alloué à la réserve légale de la Société.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire instrumentaire.

Evaluation

La valeur nette de l'Apport précédemment décrit s'élève à un montant global d'au moins 290.601.001 USD (deux cent quatre-vingt-dix millions six cent un mille un Dollars Américains).

Une telle évaluation a reçu l'approbation de l'ensemble des gérants de la Société aux termes d'une déclaration de valeur de l'Apport en date du 17 décembre 2013, qui est annexée au présent acte afin d'être soumise avec ce dernier aux formalités d'enregistrement.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport décrit ci-dessus ayant été totalement réalisé, le capital social de la Société est désormais détenu par:

- WM Merl (Luxembourg) S.à r.l., détentrice de l'ensemble des 22.000 (vingt-deux mille) parts sociales de la Société.

Le notaire établit que les 22 (vingt-deux) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que la présente assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, et l'Apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à USD 22.000 (vingt-deux mille Dollars Américains), représenté par 22 (vingt-deux) parts sociales, d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars Américains) chacune.»

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à EUR 6.600 (six mille six cents euros).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la comparante comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire de la partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 décembre 2013. LAC/2013/58631. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 12 février 2014.

Référence de publication: 2014025741/221.

(140030311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2014.

Name Drop Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 163.230.

Les noms et adresses de l'associé unique ont été modifiés comme suit:

L'associé unique, FitFlop Limited, société de droit anglais immatriculée 06436347 comme limited company auprès du Companies House, et dont le siège social se trouve au 6, New Street Square, EC4A 3AQ Londres, est remplacé par décision du conseil d'administration de FitFlop Limited en date du 11 Février 2014 par la société FitFlop Holding Limited, société de droit maltais immatriculée C51430 comme limited company auprès du Maltese Registry of Companies et dont le siège social se trouve au 4, Independence Square, Valletta VLT1520.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph de RAAIJ.

Référence de publication: 2014032053/15.

(140035331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.
